



# PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 31 juillet 2023

### Appel à projets – Égalité entre les femmes et les hommes à La Réunion

Déposez votre dossier avant le 4 septembre 2023

En dépit des avancées au niveau des droits des femmes, d'importantes inégalités entre les femmes et les hommes persistent dans la sphère professionnelle et dans la sphère privée. L'égalité entre les femmes et les hommes nécessite un engagement fort sur l'ensemble du territoire.

Dans ce contexte et sous l'autorité du préfet de La Réunion, la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) **lance un appel à projets annuel « Égalité entre les femmes et les hommes », afin de soutenir des actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à La Réunion.**

#### Qui peut participer à l'appel à projets ?

Sont éligibles à cet appel à projets les actions qui s'inscrivent dans les axes prioritaires de la politique gouvernementale en faveur de l'égalité femmes-hommes en 2023, à savoir :

- La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes,
- L'égalité professionnelle et l'autonomie économique des femmes,
- L'accès aux droits et la diffusion de la culture de l'égalité.

Ne sont pas éligibles pour cet appel à projets les dossiers visant à financer :

- Les actions ponctuelles de communication ne s'inscrivant pas dans une démarche pérenne d'intervention auprès du public
- Un reversement de financement à une autre structure
- Les actions de lutte contre la précarité menstruelle
- Les actions pour l'accès à l'hébergement
- Les actions d'accompagnement des personnes mineures en situation de prostitution

#### Comment candidater ?

- La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **4 septembre 2023 à 23h59**, heure de Paris via le lien suivant :  
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-egalite-entre-les-femmes-et-les-ho>
- Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site internet :  
[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) ou contacter la DRDFE [drdfe@reunion.gouv.fr](mailto:drdfe@reunion.gouv.fr)

Seuls les dossiers complétés et déposés sur démarches simplifiées feront l'objet d'un examen par les services de la DRDFE. Les dossiers répondant aux exigences de l'appel à projet seront soumis à l'examen du comité de sélection qui se réserve le droit de demander des compléments d'information aux candidats à l'appel à projets et de procéder à une audition des porteurs de projet pré-sélectionnés.

#### Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : [communication@reunion.gouv.fr](mailto:communication@reunion.gouv.fr)

Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

Twitter : @Prefet974 / Facebook : @Prefet974